

Faire vivre une Bretagne des proximités

15 Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints

Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilité sur mesure à l'échelle des EPCI

19 Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire, lien avec l'écosystème, espace de recrutement de compétences, circuits courts intégrant dans les prix les enjeux d'empreinte carbone...

Viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an, et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logement/emploi

Zéro création de nouvelle surface commerciale en extension et amener la vacance de locaux commerciaux à son plancher structurel (5% des surfaces)

Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine)

16 Améliorer collectivement l'offre de transports publics

Rendre les transports publics plus performants (service, coût, impact environnemental, sécurité) en impliquant tous les acteurs concernés

Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité (publiques et privées)

17 Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton

Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personnes par véhicule à l'horizon 2040

Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche à pied) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements du quotidien

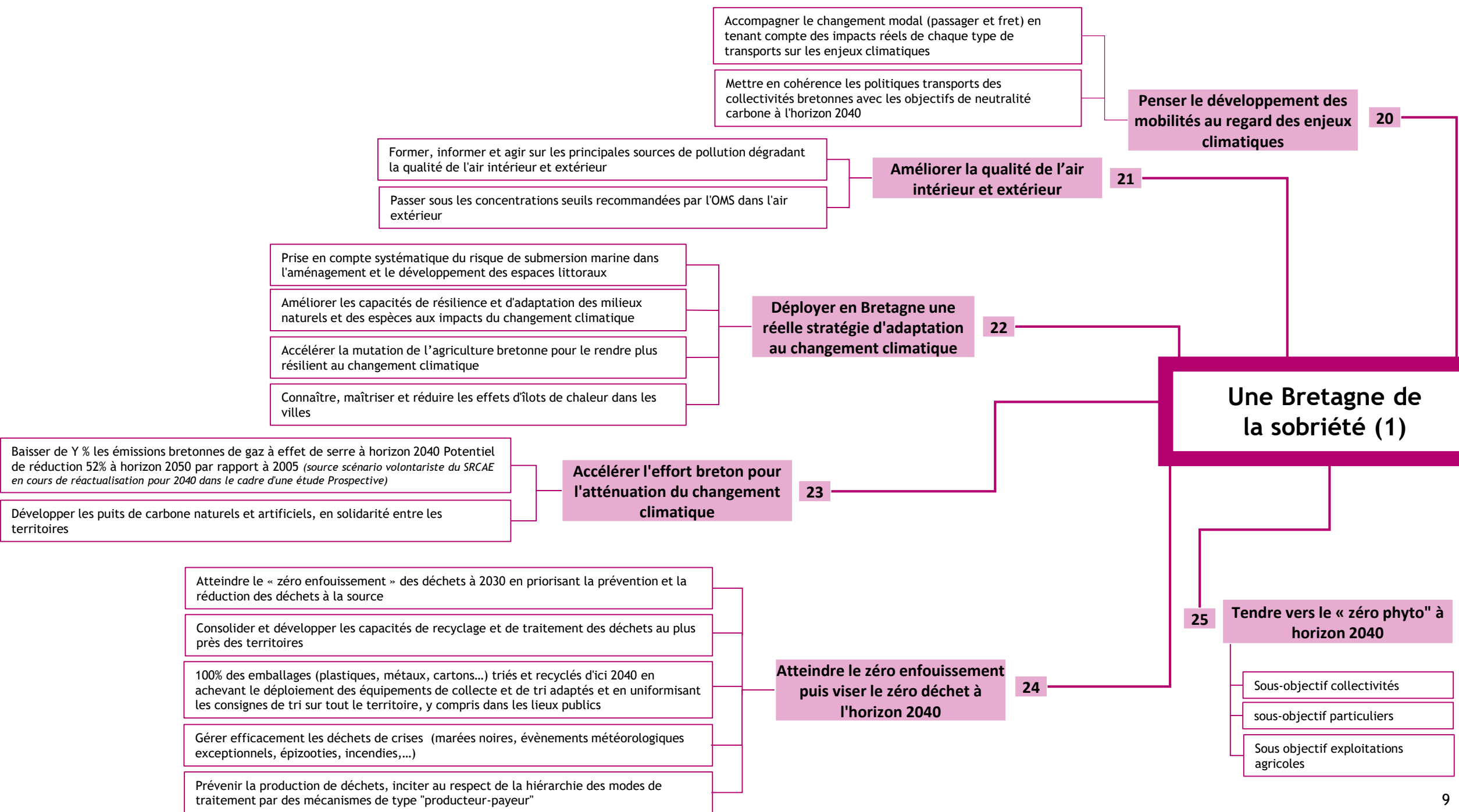
Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et/ou à saisonnalité marquée

Garantir la mobilité pour tou.te.s en tenant compte des spécificités des publics (jeunes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes handicapées...) et des territoires

18 Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales

En lien avec l'armature territoriale bretonne, assurer le dynamisme (attractivité, convivialité...) des centralités à chaque échelle territoriale pour en renforcer les fonctions spécifiques au service de son territoire et dans des logiques de réseaux solidaires.

Zéro création de logement en extension lorsque le taux de vacance de logements de la commune est supérieur à la moyenne régionale



Une Bretagne de la sobriété (2)

26

Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement

- Développer des mécanismes de réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau
- Limiter l'imperméabilisation des sols en zone urbaine et généraliser le traitement alternatif des eaux pluviales
- Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne (viser un taux de fuites maximal de 15%)
- Parvenir au classement en catégorie A de 100% des zones de production conchylicole
- Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible et à venir et de la capacité du milieu à recevoir des rejets
- Assurer le respect d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau et veiller à la double performance de la gestion des cours d'eau : production d'eau potable et protection de la biodiversité

27

Dépasser en Bretagne les objectifs nationaux de transition énergétique

- Atteindre Z% d'énergie renouvelable dans la consommation bretonne à l'horizon 2040 (Potentiel de développement scénario volontariste haut 28 % à 2020 : source SRCAE en cours de réactualiser pour 2040 dans le cadre d'une étude Prospective)
- Baisser de Y % les consommations d'énergie bretonnes à horizon 2040 (Potentiel de réduction des consommations 60% à horizon 2050 par rapport à 2005 : source scénario volontariste du SRCAE en cours de réactualisation pour 2040 dans le cadre d'une étude Prospective)
- Développer l'éolien terrestre et installer X Megawatt à horizon 2040, en intégrant les enjeux de biodiversité (Potentiel de développement 3600 Mw à horizon 2050 : source scénario haut du SRCAE en cours de réactualisation pour 2040 dans le cadre d'une étude Prospective)
- Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, plus décarbonées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés

28

Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne

- Eviter la banalisation et préserver l'identité des paysages dans les opérations d'aménagement. Garantir un droit à un urbanisme et une architecture de qualité pour tou.te.s.
- Renforcer la valorisation des patrimoines en Bretagne

29

Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement

- Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité, en s'appuyant sur les associations et améliorer la connaissance
- Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (réservoirs et corridors de biodiversité), à toutes les échelles du territoire
- Améliorer la connaissance et lutter contre les espèces invasives actuelles et futures
- Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs et favoriser la circulation des espèces
- Atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité
- Réduire l'impact des infrastructures de transport et d'énergie (y compris renouvelable) sur les continuités écologiques.

30

Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation

Privilégier réellement l'évitement sur la réduction et la compensation dans tous les projets d'aménagement, toutes démarches, tous dispositifs...

31

Mettre un terme à la consommation d'espaces agricole et naturel

- Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol
- Encourager la densification par les habitant.e.s (Bimby) et les acteurs économiques
- Sanctuariser les sols et les espaces agricoles et naturels à forte valeur qualitative
- Mettre en place le "tiers sauvage littoral"

